

# Proposition de correction

Commune de Nouméa.  
Service de police municipale.

Le 04 / 04 /2014.

## RAPPORT D'INTERVENTION

L'agent de police municipale FIRI Pascal

à

Monsieur le Maire de Nouméa.  
s/c Monsieur le chef de la police  
municipale.  
Monsieur l'Officier de Police  
Judiciaire  
S/c de sa hiérarchie.

**Objet : Interpellation de deux individus se livrant à une rixe avec armes blanches.**

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Ce jour, le 04/04/2014, à 15H00, accompagné des gardiens de police municipale Dupont Philippe et Honnorat Xavier, en patrouille véhiculée aux abords immédiats du lycée « Pétro Attiti », nous avons constaté que deux individus se battaient, que l'un des protagonistes, armé d'une barre de fer, présentait une blessure avec un saignement très important au niveau de l'avant bras droit (probablement occasionnée par son adversaire qui tenait un couteau). Nous sommes intervenus immédiatement au regard de l'article L.2212-5.

Dès le début de notre intervention, les deux jeunes gens ont cessé de se battre, ont déposé leur arme et n'ont manifesté aucune agressivité à notre égard. Conformément d'une part aux articles 53 et 73 et d'autre part à l'article 222-13 du code de procédure pénale, nous avons procédé à leur interpellation.

La palpation de sécurité sur ces deux personnes n'a révélé aucune autre arme ou outil dangereux que celles que celles qu'ils avaient en main. Nous avons ensuite menotté le jeune détenteur du couteau et avons conservé le blessé sous notre surveillance directe en vertu de l'article 803 du code procédure pénale (ce dernier n'a pas été menotté en raison de sa blessure). Ces dispositions ont été prises pour éviter toute aggravation de la situation.

J'ai ensuite appelé le SAMU afin que le blessé soit pris en charge dans les plus brefs délais (ce qui a été fait sur place).

En vertu de l'article 21 du code de procédure pénale, nous leur avons demandé de décliner leur identité et les deux individus ont obtempéré. Il s'agit de :

- Mr COUSIN ETIENNE, né le 20-06-1996 à LA FOA , élève interne au LPPA .
- Mr LABUTO FREDERIC, né le 18-11-1995 à NOUMEA, élève externe au LPPA.

Puis toujours au regard de ce même article, nous avons ensuite procédé au recueil d'informations quant aux raisons qui ont motivé cette rixe, la description de la scène ainsi que celle de la blessure de l'un des deux jeunes au niveau de l'avant bras droit. Nous avons pris l'attache de Monsieur le Proviseur du lycée « Pétro Attiti » afin de l'informer, de recueillir les coordonnées précises (adresses, numéros de téléphone) et de prévenir les familles puisque la scène s'est déroulée aux abords immédiats du lycée.

Conformément à l'article 21-2 du code de procédure pénale, j'ai également contacté l'Officier de Police Judiciaire au commissariat de Rivière Salée et le chef de service au poste de commandement de la police municipale afin de rendre compte des faits.

A 15H55, un équipage de la police nationale est arrivé sur les lieux. Nous avons remis les deux individus interpellés.

A 15H10, nous avons rejoint le poste de police afin de rédiger le présent rapport.

L'agent de police municipale FIRI Pascal.

## **Quelques critères pour éclairer l'évaluation :**

### **Une copie devrait pouvoir obtenir la moyenne ou plus lorsque le rapport :**

- est fondé sur un repérage pertinent des informations essentielles,
- rend compte au destinataire de manière précise et organisée des faits constatés et des dispositions prises,
- fait preuve d'une perception claire du rôle de gardien de police municipale,
- est correctement rédigé.

### **Une copie ne devrait pas obtenir la moyenne lorsque le rapport :**

- omet des informations importantes du dossier,
- interprète de manière gravement erronée des informations du dossier,
- rend compte au destinataire de manière imprécise et inorganisée des faits constatés et des dispositions prises,
- fait preuve d'une méconnaissance grave du rôle de gardien de police municipale,
- est incorrectement rédigé (style télégraphique, orthographe, syntaxe, ...).